

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2021

Etaient présents : MM. ROY Sylvain, VERDET Christophe, FRESNE Roland, ANSQUIN Daniel, BIALDYGA Christelle, HERFAUT Jean-Louis, LAMBERT Edith, THOMAS Yves, MATHYS Georges.

Etaient absents excusés : Mme GROSSEMY Marie-Claude, LEQUETTE Eric, CHOPIN Daniel, MASTIN Philippe, PONTOIS Xavier et Mme FOURNIER Ingrid.

Procurations de vote :

<i>MANDANT</i>	<i>MANDATAIRE</i>
GROSSEMY Marie-Claude	LAMBERT Edith
CHOPIN Daniel	VERDET Christophe
MASTIN Philippe	ROY Sylvain

Secrétaire de séance : Georges MATHYS

Secrétaire Auxiliaire : Valéry TROCMÉ

Ouverture de la séance à 18h35.

Validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 6 juillet 2021 et signature du registre des délibérations et compte rendu du conseil municipal.

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose un tour de table :

- Il est proposé de programmer les prochaines réunions de conseil municipal à 19h00.
- Monsieur Mathys Georges informe l'assemblée d'une surcharge de travail à la cantine

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « C.L.E.C.T. » DU 1^{ER} JUILLET 2021 RELATIF AU TRANSFERT DES CHARGES DES PISCINES D'ARRAS ET ACHICOURT

Monsieur le Maire remercie M. Daniel CHOPIN, adjoint aux finances, de son excellent travail, notamment pour l'envoi au conseil municipal d'une synthèse concernant la CLECT.

Il donne ensuite lecture du projet de délibération et demande au conseil d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 1^{er} juillet 2021 joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.

FDE62 : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité de fournitures et de services associés

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est dans l'intérêt de la commune de Mercatel d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, la FDE62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1^{er} : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE62 en application de

sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 : - La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 : - autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Aménagement Foncier de FICHEUX

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant l'aménagement foncier de la commune de Ficheux.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide que la commune conserve ses limites de territoire.

Cantine : tarifs

Explication de Monsieur Verdet concernant la mise en place d'un logiciel pour les réservations des repas de cantine.

Il propose d'appliquer un nouveau tarif pour les repas servis mais qui n'avaient pas été réservés, cela afin de dissuader les parents de mettre leurs enfants à la cantine sans avoir réservé.

Il propose également de décider d'un tarif pour les enfants disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) qui amènent leur repas.

Un règlement de cantine est en cours d'élaboration et le nouveau tarif sera applicable à compter de la rentrée de la Toussaint.

Le conseil, à l'unanimité, accepte le nouveau tarif comme suit :

CANTINE DE MERCATEL				
TARIFS	QF < 800		QF > 800	
	Mercatellois	Enfants non domiciliés à Mercatel	Mercatellois	Enfants non domiciliés à Mercatel
Repas non réservé	6,20		6,40	
Enfant avec P.A.I.	3,10		3,20	

ALSH : tarifs 2022

Monsieur Verdet informe l'assemblée du contrôle administratif d'un inspecteur de la CAF et des observations faites.

Sur proposition de la directrice de l'accueil de loisirs, qui fait suite à son travail, il convient de rééquilibrer les tarifs entre Mercatellois et Extérieurs comme suit :

TARIFS/JOUR 2022	Mercatellois		Enfants non domiciliés à Mercatel	
	QF<800	QF>800	QF<800	QF>800
Accueil de loisirs				
1 enfant	8,50 €	9,50 €	12,50 €	13,50 €
2 enfants	12,50 €	14,50 €	23,50 €	25,50 €
3 enfants	18,50 €	21,50 €	34,50 €	37,50 €
par enfant supplémentaire	4,50 €	5,00 €	6,00 €	6,50 €
Session complète 1 enfant	7,50 €	8,50 €	11,50 €	12,50 €
Session complète 2 enfants	11,00 €	12,50 €	17,50 €	19,00 €
Session complète 3 enfants	16,00 €	18,50 €	26,50 €	28,50 €

Les tarifs « cantine » et « camping » ne sont pas concernés par les changements

Cantine				
1 enfant	3,60 €	3,70 €	4,10 €	4,20 €
à partir du 2e enfant	3,10 €	3,20 €	3,10 €	3,20 €
camping : nuitée/enfant(petit-dej; déjeuner,repas du soir compris)				
1 enfant	5,00 €	5,30 €	6,50 €	7,00 €
à partir du 2e enfant	4,50 €	4,80 €	5,80 €	6,30 €

BUDGET : décisions modificatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions modificatives proposées par M. Daniel Chopin, Adjoint aux finances et remercie ce dernier pour son sérieux dans le suivi du budget.

Le conseil, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives suivantes :

COMMUNE DE MERCATEL

Exercice : 2021

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
20/09/2021	60621-	Combustibles	-400.00	20/09/2021	6419-	Remboursements	-12 500.00
20/09/2021	60623-	Alimentation	700.00	20/09/2021	70311-	Concessions cimetières	2 586.00
20/09/2021	60628-	Autres fournitures non	-500.00	20/09/2021	7067-	Redev. services	989.25
20/09/2021	60631-	Fournitures d'entretien	-1 100.00	20/09/2021	70878-	Remb. frais par d'autres	347.00
20/09/2021	60632-	Fournitures de petit	1 300.00	20/09/2021	73111-	Taxes foncières et	1 582.00
20/09/2021	615221-	Entretien, réparations	-1 000.00	20/09/2021	744-	FCTVA	14.75
20/09/2021	6226-	Honoraires	-500.00	20/09/2021	7478-	Participat° Autres	8 910.00
20/09/2021	62878-	Remb. frais à d'autres	500.00	20/09/2021	74835-	Etat - Compens. exonérat°	-1 582.00
20/09/2021	63512-	Taxes foncières	347.00	//	-		0.00
20/09/2021	673-	Titres annulés (sur	1 000.00	//	-		0.00
Total Dépenses			347.00	Total Recettes			347.00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
20/09/2021	2151-11	Réseaux de voirie	2 760.00	//	-		0.00
20/09/2021	2152-11	Installations de voirie	-2 760.00	//	-		0.00
20/09/2021	2183-10	Matériel de bureau et	-864.00	//	-		0.00
20/09/2021	2188-11	Autres immobilisations	864.00	//	-		0.00
Total Dépenses			0.00	Total Recettes			0.00

Salle polyvalente et salle des associations

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle décidés le 7 juin 2021 et propose de définir du prix de location des verres notamment lors d'un vin d'honneur.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide le tarif de 0,10 € le verre et la caution à 1000 €.

Les tarifs à jour sont les suivants :

Les fournitures de Gaz et d'Electricité sont comprises dans ces tarifs.

<u>Location</u>	<u>Week-end</u>	<u>jour semaine</u>
MERCATELLOIS		
Salle (cuisine comprise)	350,00 €	150,00 €
Réveillon de St Sylvestre	Pas de location	
EXTERIEURS		
Salle (cuisine comprise)	650,00 €	150,00 €
Réveillon de St Sylvestre	Pas de location	
<u>Vaisselle et ustensiles de cuisine :</u>		
<u>Armoire 30 couverts</u> : 25 €	<u>Armoire 60 couverts</u> : 50 €	
<u>Verres à part</u> : 0,10 €		
<u>Frais de nettoyage</u> , à la demande ou si le nettoyage n'a pas été fait correctement : 6 fois le montant horaire du SMIC + 33% de charges		

Concernant la salle des associations, Monsieur Fresne expose les problèmes de location de cette dernière lors de la location de la salle polyvalente (toilettes en commun).

Le conseil décide de ne pas louer la salle des associations.

Dépôts sauvages

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt sauvage retrouvé sur le territoire de la commune ces derniers jours et propose, afin de lutter contre les incivilités, de fixer un coût d'enlèvement des dépôts sauvages comme suit, en plus de l'amende forfaitaire de 200 € :

- pour un volume inférieur ou égal à 1 mètre cube (1 000 litres) : forfait de 85 Euros représentant les charges supportées par la commune pour constater, traiter les déchets d'une part, engager et suivre la procédure d'autre part ; Viendront s'ajouter en fonction des cas les frais de personnel et d'immobilisation de véhicule
- pour chaque mètre cube ou fraction de mètre cube supplémentaire et pour les déchets dangereux (amiante, huile, solvant, peinture, etc...) : il sera établi un titre de recettes au coût réel des prestations et moyens mobilisés par la ville pour procéder à l'enlèvement des déchets, étant précisé que le 1er mètre cube sera facturé dans les conditions fixées à l'alinéa précédent.

Tarifs de gestion des dépôts sauvages ou de nature accidentelle :

- Traitement des déchets au mètre cube 85€ (hors déchets spéciaux, pneumatiques, amiante etc ...)
- Enlèvement forfaitaire petit dépôt jusqu'à 100 litres (sac) 120,00 €
- Opération de ramassage ou balayage unité / heure 85,00 €
- Opération de lavage unité / heure 80,00 €

- Mise à disposition d'une camionnette (sans chauffeur) / heure 33,10 €
- Mise à disposition d'un véhicule 3,5T à 5T (sans chauffeur) / heure 43,30 €

- Mise à disposition d'un véhicule 5T à 10T (sans chauffeur) / heure 44,60 €
- Mise à disposition d'un véhicule plus de 10T (sans chauffeur) / heure 65,10 €
- Frais de personnels : Taux horaire net (brut + charges patronales) en vigueur à la date des faits, majoré de 100% pour les heures de nuit (22h-7h), 66% pour les heures du dimanche et des jours fériés et de 25% pour les heures supplémentaires.

Le conseil, à l'unanimité, accepte ce qui précède.

Renouvellement du contrat de l'agent de cantine

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat pour la période du 2 septembre 2021 au 5 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin des travaux de la salle de javelot et des remerciements du Président de l'association.
- Concernant la surcharge de travail à la cantine, évoquée par M. Mathys Georges, M. Verdet expose la problématique du service le midi et propose de regarder la possibilité de faire appel à un agent supplémentaire.

La séance est levée à 20h35.

Le Maire,
Sylvain ROY

